

Règlement du jeu « Ticket à gratter ST VAL » du 1er au 14 février 2022 Association des Commerçants et Artisans de Bouzonville

Article 1-PRESENTATION

L'association ACAB regroupant des commerçants participants de la ville de Bouzonville, organise du 01 au 14 février 2021 un jeu pour la Saint Valentin basé sur des tickets à gratter 50 repas ou snackings pour 2 sont offerts par l'ACAB soit 100 au total en soutien aux restaurants et snacks, membres de l'ACAB.

Article 2-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toutes personnes majeures et circulant dans les commerces participants sur la période. Les commerces participants sont les petits commerces de détails et coiffeurs, instituts, fleuristes, informatiques membres de l'ACAB, sont exclues les entreprises n'accueillant pas de public, les restaurants et snacks, les établissements bancaires et de santé, les magasins de grande distribution alimentaire ou matériel. Les garagistes, cafés, assurances, agence immobilière, auto-ecole peuvent en avoir sur demande au siège. Un nombre défini de tickets perdants est donné aux commerces participants et ils pourront s'en procurer plus sur demande au siège.

Un ticket gagnant est attribué par commerce, si le nombre de commerce participants est inférieur à 50 alors 2 tickets gagnants ou plus seront donnés aux boulangeries et au magasin CCV au vue de leur plus grand nombre de fréquentation. A leur charge de le mélanger au paquet de tickets perdants.

Les tickets sont donnés en magasin sans obligation d'achat et dans la limite des stocks disponibles. Les tickets sont à gratter par les clients.

Article 3-REMISE DES LOTS

Si le ticket est perdant la personne n'aura pas de gain.

Si le ticket est gagnant le commerçant mettra son tampon sur l'arrière et le gagnant remplira le ticket avec ses coordonnées et viendra chercher son lot au siège de l'ACAB : ZENN Lingerie 51 rue de la République 57320 BOUZONVILLE aux heures d'ouverture. Les lots sont sous forme de bons valables dans les restaurants et snacks membres de l'ACAB ci nommés : Bar le République, Beverly pizza, Restaurant le Central, Chez Harun, L'Escale Gourmande, Street Burger, Tiou Thai Food, Comptoir des thés, Cynthia Saveurs, le Mexicain. Ils seront mit sous enveloppe et seront à tirer au sort par les gagnants lors du retrait de leur gain au siège. Chaque gagnant devra contacter l'établissement correspondant à leur gain pour connaître leurs conditions d'acceptation et les dispositifs mis en place pour obtenir leurs repas selon les règles sanitaires. Les restaurants et snacks seront dédommagés par l'ACAB d'un montant défini de repas, pas de rendu de monnaie et à charge du gagnant de payer la différence.

Article 4-LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'ACAB se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 5-CONTESTATION ET LITIGE

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement. Toute contestation devra se faire dans les 7 jours suivants la fin du jeu directement au siège et sera réglé par le Tribunal compétent. La charte graphique appartient à l'ACAB.

Article 6-INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans la présente opération seront traités conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participés au jeu.

Les participants sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et bénéficient auprès de l'organisateur d'un droit de rectification. Les données seront détruites après le jeu.

Fait à Bouzonville le 26/01/2022

Présidente de l'ACAB
Jennifer Melis